

Bilan de 18 mois de présidence du Conseil de l'Union européenne en matière de défense.

Les priorités du programme de 18 mois en matière de politique européenne de sécurité et de défense reposaient sur la révision des concepts en vue d'une réponse militaire rapide et la poursuite des tâches figurant dans le catalogue des progrès où nous nous sommes aussi concentrés sur les lacunes et le développement des capacités à l'avenir, etc.

Les priorités de la présidence élaborées dans un programme commun consistaient à :

- développer la politique européenne de sécurité et de défense ;
- poursuivre les opérations de gestion de crise afin de garantir la stabilité et la paix ainsi que les opérations de nature militaire ;
- renforcer les capacités civiles et militaires ;
- encourager le développement d'une perspective européenne dans les pays des Balkans occidentaux ;
- renforcer les alliances avec les partenaires stratégiques, en particulier l'Organisation des Nations Unies, l'OTAN et l'Union africaine.

Durant la présidence, les programmes des **opérations et des missions** menés ont été évalués positivement et quatre nouvelles missions civiles (EUPOL AFGHANISTAN, EUSSR Guinea Bissau, EULEX Kosovo et EUSSR Congo) ont été lancées. Les autres missions civiles des activités de l'UE se poursuivent avec succès et les objectifs ont été réalisés.

L'opération militaire **Eufor Tchad-CAR**, malgré le retard, est menée avec succès. Les capacités opérationnelles initiales sont atteintes et toutes les forces et les capacités seront déployées d'ici la fin de la présidence slovène. L'objectif principal des forces européennes est de protéger les camps de réfugiés et de stabiliser les régions, notamment à la frontière avec le Soudan/Darfour.

Dans le cadre des opérations **Althea** qui se déroulent avec succès depuis 4 ans en Bosnie-Herzégovine, la présence des forces Eufor reste indispensable jusqu'à l'amélioration complète de la situation de sécurité. Les objectifs et les tâches de l'Eufor restent inchangés jusqu'à nouvel ordre. La réduction des forces et la fin éventuelle des opérations se baseront sur l'analyse détaillée de la situation dans l'ensemble de la région.

L'objectif global militaire 2010 et l'objectif global civil 2008 sont orientés avant tout vers **le développement des capacités**. Les progrès en matière de développement des capacités militaires consistaient à remédier au manque recensé des capacités et à appuyer les processus de développement des capacités militaires dont dispose l'UE. En matière de capacités civiles, un accord a été conclu concernant la formation commune des spécialistes civils, des représentants de la police et de l'armée ainsi que du point de vue des synergies entre les aspects civils et militaires de la PESD.

Dans le cadre de l'élaboration du plan de développement des capacités, la coopération entre **l'Agence européenne de défense** et l'État-major de l'UE s'est vue renforcée grâce aux progrès accomplis dans le cadre du processus de développement des capacités militaires.

Quant au soutien de la **perspective européenne des pays des Balkans occidentaux**, le renforcement de la coopération régionale et l'ouverture au dialogue lors de la mise en application des réformes dans le secteur de la défense ont également été atteints.

La mise en oeuvre des partenariats adoptés pendant le sommet **UE-Afrique** à Lisbonne et la nécessité d'une coopération de la part des partenaires africains ont fait l'objet d'un débat des ministres de la défense à propos de l'Afrique, au cours duquel on a souligné l'importance de toute amélioration.

Nous avons tous encouragé le débat sur les obstacles clés de la coopération entre **l'UE et l'OTAN** ainsi que les propositions visant à approfondir leur partenariat stratégique en matière de gestion des crises, le développement mutuel des capacités militaires clés et la coordination plus efficace des opérations. Le groupe UE-OTAN sur les capacités a procédé à un premier échange de vues sur la nécessité d'améliorer la disponibilité des hélicoptères européens, la coopération stratégique en matière de transport et la mise en place d'un site web commun.

Quant à la **coopération entre l'UE et l'ONU**, le document Déclaration commune sur la coopération entre les Nations Unies et l'Union Européenne dans la gestion des crises est progressivement mis en oeuvre. Il comprend des recommandations concrètes, portant notamment sur le renforcement du dialogue entre les hauts fonctionnaires des Nations Unies et de l'Union Européenne, la réforme du secteur de la sécurité, les capacités africaines de maintien de la paix et les aspects multidimensionnels du maintien de la paix. La coopération entre l'UE et l'ONU se poursuit au niveau opérationnel. Elle consiste en particulier à appuyer les missions au Tchad, en RD Congo et au Kosovo où la mission civile poursuit des tâches différentes dans le cadre de la PESD effectuées actuellement par la mission de l'ONU au Kosovo (MONUK).

La question du respect des droits de l'homme et en particulier les droits des enfants et des femmes touchés par les conflits armés revêt une importance croissante et est l'une des priorités de la Slovaquie.

Le Trio peut aussi se féliciter de la publication du réexamen de son document intitulé « Liste récapitulative pour la prise en compte, dans les opérations PESD, de la protection des enfants touchés par les conflits armés » complété par la question des droits de l'homme et de l'égalité des sexes. Ce document correspond à une étude commune effectuée par les présidences allemande, portugaise et slovène ; il est accessible au public depuis le mois de juin.

La protection civile et la protection des infrastructures critiques européennes sont des domaines qui ne font pas partie de la PESD, mais relèvent de la compétence du ministre de la défense de la République de Slovaquie.

En matière de **protection civile**, les objectifs clés ont été atteints en accord avec les missions nationales prioritaires concernant le renforcement de la coopération avec les pays des Balkans occidentaux. Le Conseil a pris des décisions en accord avec l'initiative de Bled relatives à la coopération avec les pays des Balkans occidentaux dans le domaine de la protection civile formée lors du séminaire thématique en février. Selon ces décisions, la Commission doit mettre en oeuvre un programme complet sur la poursuite de la coopération avec les pays des Balkans occidentaux dans ce domaine.

L'adoption du deuxième paquet des décisions du Conseil a tracé la voie vers l'amélioration de la réponse de l'Union européenne en matière de catastrophes et les activités nécessaires dans le cycle complet de la gestion des catastrophes.

L'inventaire des instruments de l'UE pour lutter contre les risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (CBRN) ainsi que la publication de l'UE sur la gestion des catastrophes et des crises ont été harmonisés/modifiés.

Durant la présidence slovène, le rapport sur la réalisation des tâches prévues dans le plan d'action a été repris dans le cadre de l'implémentation du **programme européen de protection des infrastructures critiques (EPCIP)**.

La présidence slovène a déployé des efforts considérables pour préparer et harmoniser une proposition de compromis dans le cadre de la proposition de Directive concernant le recensement et le classement des infrastructures critiques européennes et l'évaluation de la nécessité d'améliorer leur protection. Lors de la session de juin du Conseil « Justice et affaires intérieures », un accord politique a été atteint concernant le texte de la directive qui détermine la procédure pour l'identification, la désignation et la protection des infrastructures critiques européennes au niveau des États de l'Union européenne ainsi que le régime progressif prévu dans ce domaine. Les objectifs de la présidence visés dans ce domaine ont donc été atteints.